

DÉCOMPTES POINTS 5 & 6
GESTION DE L'ALLAINE ET DE
SES AFFLUENTS



2025

Achèvement de la procédure ENV–OFEV (Projet d’Ouvrage ENV). Cette démarche a permis de valider les mesures prévues sous l’angle technique, environnemental et sécuritaire, et constitue la base nécessaire pour l’obtention des subventions cantonales et fédérales qui pourront être demandées après la votation des crédits.

2026-2027

Parallèlement, les dossiers de demandes d'autorisations relatifs au PSe Vallatte (plan spécial d'équipement de détail) et au PS Buix–Allaine (plan spécial) ont été déposés auprès du Service du développement territorial (SDT) en vue de leur examen préalable auprès des services de l'Etat. Les remarques émises dans ce cadre seront analysées et intégrées au projet durant la période estivale.

2026-2027

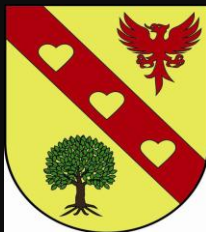
À l'issue de cette phase, les deux projets pourront être mis à l'enquête publique de manière distincte par publication au Journal Officiel. Les éventuelles oppositions ou recours devront ensuite être traités afin de permettre l'obtention des approbations et adoptions définitives et l'entrée en force des plans spéciaux (PS).

2026-2027

Une fois les procédures administratives achevées, les prochaines étapes consisteront à préparer les dossiers d'appel d'offres. Suite à cela, et se basant sur le retour des offres des entreprises, il sera nécessaire de solliciter les crédits en assemblée communale et enfin planifier et réaliser les travaux.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Commune de Basse-Allaine

Courtemaîche, le 16 juin 2026